

OBJET: ACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX

RAPPORTEUR: Sylvie COMPEYRON

EXPOSÉ

Il s'agit d'actualiser les tarifs communaux pour l'ensemble des services concernés. Cette actualisation intervient après une étude comparative avec des communes de Nîmes métropole de taille identique (Caveirac, Redessan, Bouillargues).

Ainsi, les tarifs s'appliqueront dès que la présente décision sera devenue exécutoire :

Cimetière

Désignation	50 ans	Perpétuelle
Concession terre 1/2 pers/3,60 m ²	400,00€	800,00€
Caveau 1/2 places/4,50 m ²	900,00€	1 300,00 €
Caveau 3/4 places/6,30 m ²	1 300,00 €	1 700,00 €
Caveau 5/6 places/8,10 m ²	1 600,00 €	2 000,00 €

Restaurant scolaire (par repas)

Désignation	Montant
Repas 1 enfant	4,00€
Repas 2 enfants et +	3,70€
Adultes	4,00€
Enfants hors commune	7,50€

Etudes surveillées (taux horaire)

Désignation	Montant
Heure étude	1,00€

> Occupation domaine public

Marché (au mètre linéaire)

Désignation	Montant
Marché	1,50€
Marché (avec branchement électrique)	2,00€
Marché noël	5,00€

Cirque (par jour de représentation)

Désignation	Montant
Cirque	60,00€



Fête votive (forfait fête)

Désignation	Montant
Manège enfant	100,00€
Manège adulte	180,00€
Stand alimentaire	120,00€

Caution

Désignation	Montant
Caution coffret électrique	400,00€
Caution câble électrique	750,00€

> Location salles communales/divers

Particuliers

Désignation	Montant
Salle Eouze	400,00€
Salle Capitelle	500,00€
Location cuisine	150,00€

Associations

Désignation	Montant
Salle Eouze + Capitelle	150,00€
Salle Eouze	90,00€
Salle Capitelle	120,00€
Location cuisine	90,00€

Locations diverses

Désignation	Montant
1 table + 2 bancs	10,00€

Cautions

Désignation	Montant
Caution générale	800,00€
Caution nettoyage	300,00€
Caution sono (associations)	2 000,00 €
Caution télécommande climatisation	150,00€
Caution badge	100,00€
Caution tente	500,00€
Caution table	200,00€
Caution banc	70,00€
Boulier et cartons lotos	50,00€



Photocopies service administratif

	•
Désignation	Montant
A4 N/B	0,25€
A3 N/B	0,50€

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales, Considérant l'avis émis en pré conseil le 28 Juin 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER l'actualisation des tarifs communaux,
- DE RAPPORTER toutes les délibérations antérieures relatives aux tarifs communaux,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, y compris les modifications de régie.